



Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY- LE-ROI

Les courriers sont à adresser à :

Claude Barthes

2 rue du Grand Large

Apt 61, Résidence Port Saint Clair

34200 SETE

Sète le 10 mai 2018

Monsieur Eric TANGUY

Président,

Fédération Française de Volley Ball

17, rue Georges Clémenceau,

94607 CHOISY LE ROY CEDEX

Objet : Projet convention FF Volley/LNV

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur une phrase qui nous paraît non conforme dans le projet de convention FF Volley/LNV : « La désignation et la gestion du paiement des arbitres officiant dans les championnats LNV relèvent de la compétence de la FF Volley, conformément au tarif fixé par la LNV ».

Je vous rappelle que lors d'un précédent courrier j'attirais votre attention sur le fait que les arbitres ne peuvent dépendre que de leur fédération et en aucun cas d'une ligue professionnelle quelconque. Les arbitres sont désignés et payés par leur fédération, (même si le financement est assuré par la LNV). C'est la garantie de l'indépendance des arbitres, or celle-ci est voulue par la loi du 23 octobre 2006.

Je me permets donc d'insister sur ce point c'est à la fédération d'imposer ses vues à la ligue et non l'inverse. L'Association Nationale des Arbitres de Volley Ball, se réserve le droit d'attirer l'attention du CNOSF si un tel texte est proposé et agréé lors de l'AG des 19 et 20 mai à Porticcio. Le laisser passer et le faire voter en AG est une vraie menace à l'égard du corps arbitral présent dans les compétitions organisées par la Ligue, et démontre à l'évidence un transfert de pouvoir inacceptable pour les arbitres, contraire à l'esprit de la loi de 2006, et générant une véritable dégradation de leur situation dont je vous rappelle qu'elle n'a pas évolué sur le plan financier depuis la saison 2009/2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations sportives.

Le Président

Claude BARTHES